

REPONSE RTE

LIGNE 400 000 VOLTS, POSTES ASSOCIES ET TRAVAUX CONNEXES

RTE prend note du fait que l'aménagement du tracé réalisé en concertation avec la commune a répondu aux attentes de Carantilly. La concertation au plus près du terrain pour ajuster encore le tracé se poursuivra dans les mois à venir, notamment pour identifier avec les maires, les chambres d'agricultures, les exploitants agricoles et les propriétaires le lieu précis d'implantation des supports. Au-delà, les discussions se poursuivront dans le cadre la définition précise des mesures de réduction d'impact, du PAP, de la mise en place de la commission d'évaluation du préjudice visuel...

CADRE DE VIE

L'aire d'étude est largement habitée. Dans le bocage, autour des bourgs et petites villes, l'habitat dispersé est omniprésent même s'il est moins dense dans le Sud et/ou peu nombreux dans certains secteurs (par exemple, la Lande Pourrie). Le passage d'une ligne électrique aérienne peut avoir des effets sur le cadre de vie et notamment sur le paysage de proximité perçu depuis les lieux d'habitations (cf étude d'impact, chapitre « impact sur le paysage en pages III-55 et suivantes, et en pages V-78 et 79).

La définition progressive d'un fuseau puis d'un tracé général permet durant toute cette phase d'ajustement de réduire au maximum les effets de la ligne sur le cadre de vie des riverains. Ce travail progressif d'ajustement du projet aux sensibilités du cadre de vie sera poursuivi lors de la mise au point du projet de détail après la Déclaration d'Utilité Publique en recherchant des mesures permettant de minimiser la gêne visuelle par des plantations arbustives ou arborées.

Cet engagement est spécifié dans l'étude d'impact Page III – 19 (3.2.2. cadre de vie et préjudice visuel).

SANTE

(cf réponse commune de Boisyvon)

BRUIT

Le champ électrique présent à la surface des câbles électriques provoque à leur voisinage immédiat des micro-décharges électriques. Le phénomène est appelé « effet couronne » et se manifeste en particulier par un grésillement caractéristique. Le niveau de bruit de l'effet couronne dépend de deux facteurs principaux : d'une part l'état de surface et les caractéristiques géométriques (diamètre et nombre des câbles), et d'autre part les conditions météorologiques.

L'effet couronne diminue quand le champ électrique à la surface des câbles diminue. Les caractéristiques géométriques (diamètre et disposition des câbles) et le niveau de tension de l'ouvrage influent sur la valeur de bruit émis.

Le bruit dû à l'effet couronne s'accroît nettement par temps humide (brouillard, pluie ou rosée) car les gouttelettes d'eau, à la surface des câbles, constituent des irrégularités de surface, donc des sources locales d'effet couronne. Par temps de pluie,

le niveau de bruit augmente (du fait même de la pluie) et vient donc couvrir l'augmentation de bruit liée à l'effet couronne. C'est donc par temps humide et dans un environnement calme que le bruit généré sera le plus nettement perçu. Cependant, on notera que par temps de brouillard, la propagation du son est freinée.

Le bruit dû à l'effet couronne s'accroît également par temps chaud et en cas d'atmosphère chargée en particules (par exemple en bord de mer), car l'accumulation de poussières, pollen, insectes ou sel à la surface des câbles entraîne des irrégularités de surface. (voir étude d'impact pages III-35 à 37).

Conformément à la demande de la DDASS 50, RTE s'engage, pour les habitations situées à moins de 100 mètres de l'axe de la future ligne Cotentin-Maine et pour les riverains qui le souhaitent, à réaliser des mesures de bruit lorsque le projet de détail sera finalisé, et avant la construction de la ligne électrique aérienne.

De nouvelles mesures seront réalisées pour ces mêmes habitations après la mise en service de la ligne électrique.

Cet engagement sera intégré dans l'étude d'impact soumise à enquête publique.

ACTIVITE AGRICOLE

(Cf réponse commune de Boisyvon)

PREJUDICE VISUEL

(Cf réponse commune du Mesnil Adélée)

POLITIQUE ENERGETIQUE

(Cf réponse commune de Boisyvon)

MISE EN SOUTERRAIN DE LA LIGNE 90 000 VOLTS AGNEAUX-COUTANCES

RTE prend note de l'avis favorable concernant la mise en souterrain partielle de la ligne 90 kV Agneaux-Coutances.